

Voici des extraits de textes écrits par des rabbins de différentes communautés

1 Humanité et vérité
Par Rabbi Abraham Dahan

Pendant longtemps, j'ai été interloqué par certains aspects de la tradition juive concernant la mort :

1. La rapidité de l'enterrement.

Malgré la peine et la détresse, le jour même du décès si cela est possible. Evidemment, dans notre pays, nous devons attendre 24h.

2. L'ensevelissement à même la terre.

Sans cercueil, le corps entièrement enveloppé et recouvert d'un linceul. Donc, ni habillage, ni maquillage. En Europe, le cercueil est obligatoire et nos communautés optent pour le cercueil le plus simple.

3. Le dépouillement de la cérémonie d'enterrement et sa brièveté.

Quelques psaumes, l'oraison funèbre, quelques mots à propos du défunt et, après l'enterrement, le « Kaddich ».

Il y a, dans ces pratiques, l'expression d'un refus de mise en scène de la mort, le refus d'en faire un spectacle.

Pour comprendre cette approche, il faut repenser à l'histoire des Hébreux. Ils furent longtemps esclaves en Egypte, et la culture égyptienne était centrée sur la mort : embaumement, cérémonies interminables, tombes colossales ... Il fallait être enterré avec « le livre des morts » qui coûtait une fortune mais donnait accès à l'au-delà.

Quand Moïse libère les Hébreux, il prendra le contre-pied de ces pratiques. Les prêtres, les « cohanim », seront interdits de cimetière, sauf pour leur toute proche famille. Le « cohen » sera au service de la vie et non pas de la mort.

1. Avant le décès, il faut accompagner le malade, rassurer, reconforter, dire l'espoir et, juste au moment du décès, dire le « Chema Israël » et les psaumes.
2. Quand la mort intervient, fermer les yeux et recouvrir entièrement le corps. Déchirer son vêtement pour matérialiser sa souffrance, et dire la petite formule « Béni sois-tu Eternel, juge de vérité ».
3. Entre le décès et l'enterrement, c'est la période de « Aninout (souffrance) » qui ne dispense pas la famille de sortir et de tout faire pour assurer au défunt un enterrement décent.

4. Avant l'enterrement, il y a la « Tahara », la toilette mortuaire, qui exprime l'infini respect du corps. Elle se fait dans le silence, avec d'infinies précautions, comme si c'était le corps d'un vivant.
Cette importante mitsva, c'est la "Hevra Kaddicha" qui s'en occupe, la « confrérie de sainteté » : des hommes pour s'occuper des hommes et des femmes lorsqu'il s'agit d'une femme. S'occuper d'un défunt est difficile, nous met devant notre condition de mortel, diminue notre élan vital.
 5. On ne va pas à la synagogue, mais directement au cimetière. Avant de fermer le cercueil, les enfants peuvent se recueillir près du corps de leur parent et demander pardon, mais on ne laisse jamais des parents seuls auprès du corps de leur enfant mort.
On peut enterrer un homme avec son « Talit » s'il l'a utilisé durant sa vie, mais on coupe un coin pour le rendre impropre à l'usage d'un vivant.
 6. L'enterrement est très dépouillé pour que le défunt rejoigne au plus vite son repos. On ne met pas de fleurs, mais chaque personne présente jette 3 pelletées de terre car « nous sommes poussière et nous retournons à la poussière. Le corps retourne à la terre dont il est pétri et l'âme à son Créateur ». Quand le cercueil est recouvert, un proche dit le Kaddich et, en sortant du cimetière, il faut se laver les mains.
 7. Après l'enterrement, commence la période de « Avélout », le deuil proprement dit, où la famille reste pendant les 7 premiers jours à la maison. Ce sont les proches et les amis qui viennent pour « être avec », prier, parler, préparer à manger.
Pendant cette période, on ne boit pas de vin, on ne mange pas de viande, on ne fait pas de musique. Le deuil est assumé à l'exception du chabbat ou d'un jour de fête.
-

2 *La Hévra Kadicha* *Par Rabbi Floriane Chinsky*

Face au mystère de la vie et de la mort, nous restons sans voix, mais non sans gestes.

La « Hévra Kadicha » est un groupe d'hommes et de femmes qui prennent en charge ces gestes répondant de façon muette à la question de la fragilité humaine. Ils acceptent de remplir l'une des plus importantes et des plus difficiles obligations de la Torah : enterrer les morts dans la dignité.

La dignité est attachée à la personne dans son intégralité, son corps reste digne de respect même lorsque la vie l'a quitté.

La Hévra Kadicha pose des gestes de « générosité pure ». Le Talmud affirme :

« La charité peut être prodiguée uniquement aux pauvres, la guemilout Hassadim (« générosité pure ») peut être prodiguée au riche comme au pauvre; la charité ne peut s'exercer qu'envers les vivants, la guemilout Hassadim s'exerce envers les vivants comme envers les morts ».

La guemilout Hassadim fait partie des commandements qui n'ont pas de mesure, ceux qui comptent même lorsque leur accomplissement est incomplet, mais qui peuvent aussi être pratiqués sans limite.

Notre façon d'enterrer les morts, les gestes rituels que nous accomplissons prouvent que nous croyons à l'éternité des valeurs qui donnent un sens à nos vies malgré la nature éphémère de notre existence.

Nous sommes capables de vivre, sachant que nous allons mourir, sans pour autant renoncer à nos valeurs. C'est la conscience humaine portée à son paroxysme.

Or, si nous en sommes capables, ce n'est pas toujours en tant qu'individus, mais en tant que société. Car il peut arriver à chacun d'être hors d'état d'affronter cette réalité difficile.

Le Kadich

Le Kadich affirme que la vie doit triompher de la mort, que l'espoir doit vaincre le désespoir, que les valeurs et la fraternité doivent triompher de la mesquinerie et l'égoïsme.

Le texte du Kadich écrit en araméen, la langue la mieux connue à l'époque, est l'occasion d'exprimer la cohésion sociale, la solidarité.

« Que le nom de l'Éternel soit exalté et sanctifié

En ce monde qu'Il a créé selon Sa volonté.

Qu'Il établisse Son règne, fasse germer Son salut et approcher Sa délivrance

De nos jours et sur toute la maison d'Israël, bientôt et dans un temps prochain,

Et nous dirons : amen.

Que Son grand Nom soit béni à tout jamais,

Que soit béni, loué, élevé, exalté, célébré, magnifié et glorifié le nom du Saint,

Béni soit-Il, au-dessus de toutes bénédictions et de tous chants,

De toutes louanges et de toutes consolations qui se prononcent dans le monde,

Et nous dirons : amen.

Que la paix du ciel et que la vie soient sur nous et sur tout Israël,

Et nous dirons : amen.

Celui qui établit la paix dans Ses hauteurs établira la paix sur nous,

Sur tout Israël et sur toute l'humanité.

Et nous dirons : amen. »

Le moment le plus dur, où nous avons besoin du plus grand soutien, est lorsque nous sommes confrontés à la disparition de ceux que nous aimons.

La tradition demande que les proches du défunt (le père, la mère, le conjoint, le frère, la sœur, le fils et la fille) le récitent à chaque office pendant les 7 jours du deuil, puis au cimetière à la fin de ces 7 jours, et, lorsque l'on pleure un de ses parents, durant les onze mois qui suivent le décès.

Par la suite, il sera récité à la synagogue à l'occasion du « Jahrzeit », c'est à dire à la date anniversaire du décès, puis au bout d'un an lors de la pose de la pierre tombale, et enfin, à l'occasion du pèlerinage collectif qui a lieu au cimetière tous les ans, à la période des fêtes de Tichri.

La pierre tombale, posée un an après le décès, est un hommage visible rendu à un être cher disparu. C'est un repère dans l'espace, nous connaissons le lieu précis où repose le défunt.

Le fait de poser cette pierre est une façon de dire que malgré le temps qui passe le souvenir, le lien, l'amour qui nous lient à nos disparus restent vivants. Ce n'est pas la valeur ni la taille du monument qui mesure le lien et l'amour. La tradition juive nous incite à la plus grande simplicité.

3 L'attitude du judaïsme devant la mort *Par Rabbi Michel Gugenheim*

Le judaïsme proclame la pérennité de l'âme. Si bien que la vie ici-bas ne trouve son couronnement et sa pleine justification que dans la perspective de celle de l'au-delà.

Rabbi Yaacov dit : « Ce monde-ci ressemble à un vestibule devant le monde futur : prends tes dispositions dans le vestibule pour être en mesure d'accéder au palais ».

La mort n'affecte que la composante physique de l'homme et ne signifie nullement sa disparition. Elle consacre l'achèvement de sa mission terrestre et son accession à un monde éternel, lieu de la véritable béatitude.

Cette notion de pérennité de l'âme est concrétisée par l'espérance en la résurrection : à la fin des temps, les âmes des défunts (tout au moins un grand nombre d'entre elles) se réincarneront pour connaître une vie terrestre de félicité.

Même si le juif fidèle n'éprouve aucune terreur face à la mort, le judaïsme reconnaît le droit d'éprouver et de manifester douleur et tristesse face à la disparition d'un être cher.

Si le monde futur est le lieu par excellence de la rétribution et de la vraie jouissance, seul le monde présent offre à l'individu la possibilité de progresser, de s'élever et de mériter la récompense.

L'âme est toute acquise à Dieu, mais le corps sollicite la personne et l'incite à se détacher de Lui.

Cet antagonisme conditionne aussi le libre arbitre qui est lui-même un préalable absolu à toute notion de mérite et de récompense. En d'autres termes, le corps représente pour l'âme une chance unique d'élévation et d'enrichissement. C'est la perte irrémédiable de cette source de fécondité que nous pleurons.

Les rites de deuil nous conduisent à prendre conscience du sens véritable de la vie et de la nécessité de « rentabiliser » notre court passage en ce monde, de minimiser l'importance du physique et du matériel, de refuser d'identifier notre être à notre corps pour ne pas disparaître avec lui au temps où il rejoindra la poussière.

Le roi Salomon disait : « Mieux vaut aller dans une maison de deuil que dans une maison où l'on festoie : là se voit la fin de tout homme ? Et les vivants en tireront la leçon ... ».

Avant la mort

La maladie est une épreuve qui permet au malade de se préparer, matériellement et moralement, au « grand départ ».

Il n'en reste pas moins plongé dans une détresse profonde. Aussi, la visite aux malades représente une « mitsva » de valeur exceptionnelle car elle apporte soulagement et réconfort.

Si l'agonie commence, il est interdit de quitter le mourant qui est alors « comme une bougie en train de s'éteindre : qu'un homme mette le doigt dessus, elle s'éteint aussitôt ».

Quand arrive le moment fatidique, on proclame à haute voix la foi en l'unité de Dieu : « Chema Israël, écoute Israël, le Seigneur est notre Dieu, le Seigneur est un ». C'est sur ce dernier mot que l'âme quittera son enveloppe terrestre pour rejoindre sa source céleste.

Après constatation du décès, les assistants expriment leur foi en la Providence : « Béni soit le Juge de vérité ». Puis, on ferme les yeux du défunt (généralement le fils) ainsi que sa bouche. Et on recouvre son visage d'un drap afin de le soustraire aux regards.

Entre la mort et l'inhumation

Le respect dû au corps

Le corps, parce qu'il servait d'enveloppe à l'âme, tel l'écrin d'un objet sacré, est lui-même sacralisé.

Dès que le médecin est passé, les amis de la famille ou les membres de la « Hébra » déshabillent complètement le défunt et le recouvrent d'un drap blanc. On dépose le corps sur le sol tout en veillant à ce que la tête soit légèrement soutenue ; on demande pardon au défunt pour cette manipulation inconfortable ; on place ensuite une bougie à la tête (et une autre aux pieds). Ces lumières témoignent de l'immortalité de l'âme et évoquent son ascension.

Il est, enfin, d'usage de recouvrir tous les miroirs ainsi que les portraits. L'inhumation doit se dérouler le plus tôt possible.

La « 'Aninout »

Les règles de deuil concernent exclusivement les 7 proches parents suivants : père, mère, conjoint, fils et fille(s), frère(s) et sœur(s), qui sont qualifiés de « Onen » (« affligés ») et se consacrent aux démarches afférentes à l'inhumation.

Le « Onen » ne consomme ni viande, ni vin. Il est dispensé des commandements positifs, ne met pas les Tefilin, ne récite ni prières, ni bénédiction, ne compte pas dans le minyam. Il reste, par contre, soumis à tous les interdits.

La toilette rituelle

Le corps doit subir une toilette complète destinée à le débarrasser de toute souillure. Cette cérémonie est appelée « Tahara » (« purification ») par référence à l'un de ses actes essentiels qui consiste à verser sur le corps, en une seule fois, 9 mesures d'eau (21,6 litres de préférence et, au minimum, 12,45 litres).

Elle est traditionnellement confiée à la « 'Hébra Kadicha » (« Sainte Confrérie ») à qui il incombe, à l'issue de la tahara, de revêtir le mort de ses derniers vêtements faits de simple toile blanche et identiques pour tous (« Takhrikhin »).

Le défunt est ensuite posé délicatement dans le cercueil, le visage tourné vers le haut, la tête reposant sur un sachet de terre d'Israël dont on répand quelques grains sur lui. On l'enveloppe également d'un talit dont un des fils a été sectionné.

C'est alors que les enfants, puis les proches parents, du défunt implorent son pardon pour les torts ou les offenses qu'ils ont pu lui causer.

Le cercueil, le plus ordinaire et le plus rapidement dégradable, ne sera fermé qu'en présence des préposés des Pompes funèbres (en Israël, le corps est inhumé directement dans la terre).

La déchirure rituelle

Comme signe visible de leur deuil, les 7 proches parents pratiquent une déchirure à leur vêtement.

Cette « Keria » est effectuée à l'un des moments où l'émotion est particulièrement vive : au moment du décès, lors de la demande de pardon, lorsque le cercueil quitte la maison ou pendant la mise en terre (avant que la fosse ne soit comblée).

Avant la keria, les endeuillés récitent la bénédiction : « Béni sois-tu, Hachem, notre Dieu, Roi de l'univers, Juge de vérité ». Puis, se tenant debout, ils déchirent leur vêtement à hauteur du cœur, à partir du bord et de haut en bas, sur une longueur de 10 cm (le vêtement est, au préalable, incisé).

Les obsèques

Escorter le défunt jusqu'à sa dernière demeure (« Levaya ») constitue une mitsva essentielle. La cérémonie se déroule dans une grande simplicité, sans fleurs ni couronnes. En arrivant devant les tombes juives, on récite, si on n'est pas venu au cimetière dans les 30 jours, une bénédiction.

Après l'oraison funèbre et la lecture du « Tsidouk Hadin », le cercueil est descendu dans la tombe tandis que le rabbin et les assistants récitent le Psaume 92 : « Celui qui demeure à l'ombre du très-Haut ».

Puis, tour à tour, ils lancent chacun trois pelletées de terre en disant : « Tu es poussière et retournes à la poussière, la poussière retourne à la terre dont elle est venue, et l'esprit retourne à Dieu qui l'a donné ».

Puis, ils récitent le kadich « Deit'hadeta » dans lequel ils proclament leur foi en la résurrection des morts et prient pour son avènement. La cérémonie s'achève par la consolation des endeuillés. En quittant le cimetière, on se lave les mains (il est d'usage de ne pas les essuyer).

Le deuil (« Avélout »)

Les sept jours (« Chive'a »)

La période du deuil commence aussitôt après l'inhumation et concerne les enfants du défunt, ses parents, ses frères et sœurs, et son conjoint. C'est aux voisins ou aux amis qu'il incombe de servir le premier repas. Il est d'usage de s'abstenir de viande et de vin durant les 7 premiers jours, de laisser brûler une veilleuse (symbole de l'âme qui remonte vers Dieu).

D'autres défenses sont imposées qui visent à extérioriser le deuil, à favoriser le recueillement, à se souvenir et à méditer sur le sens de la vie. Une cérémonie marque la fin des 7 jours.

Les trente jours (« Chelochim »)

Jusqu'au 30^{ème} jour, le deuil se poursuit selon des règles moins rigoureuses. Une fois passés les 30 jours, le deuil est levé pour le conjoint, les parents, les frères et sœurs du défunt.

Les douze mois

Le Talmud enseigne que seul le jugement des impies dure une année entière, celui des justes s'achevant plus tôt.

Selon la tradition, l'âme du défunt est jugée durant l'année de sa disparition.

Le comportement de sa famille est pris en compte dans ce jugement.

La pierre tombale (« Matséva »)

Il est d'usage de poser une pierre tombale : marque d'honneur et de fidélité envers l'âme du disparu. Elle sert également de repère pour identifier le lieu de la sépulture.

La pierre est sobre, la plus simple possible. Les seules inscriptions sont l'identité du défunt, la date de décès et, parfois, une épitaphe.

En général, l'inauguration de la pierre coïncide avec le premier anniversaire du décès.

L'anniversaire de deuil (« Jahrzeit »)

L'anniversaire est célébré chaque année, en fonction de la date hébraïque du décès.

Une lumière commémorative est allumée pour 24 heures et les proches du défunt récitent le kadich à chacun des trois offices.